La certification complémentaire FLS

- Présentation sommaire
- L'épreuve
- Les rapports de jury
- Les connaissances à posséder

Textes officiels

- NOTE DE SERVICE N°2004-175 (BO DU 19-10-2004)

- L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

- Le FLS concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

Qui, quand, pourquoi?

- **QUI ?**

  Les personnels enseignants **titulaires ou stagiaires** des **premier et second degrés** de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation.

  Les maîtres contractuels et agréés des établissements privés sous contrat.

- **POURQUOI ?**

  Pour postuler : les postes en dispositifs d'accueil sont désormais des **PEP**, postes à exigence particulière.

  qui nécessitent l'obtention de la certification complémentaire FLS.

- *Quelles disciplines?*

  *Les collègues de **toutes disciplines**, intéressés par l'enseignement en dispositif d'accueil .*

- **QUAND ?**

  L'inscription se réalise sur **dossier**, à retirer au Rectorat de votre académie. Les dates varient considérablement d'une académie à l'autre.

L’épreuve

- **Un dossier**

En déposant sa demande d’inscription, le candidat remettra un rapport d’au plus cinq pages dactylographiées, précisant:

1. **les titres et diplômes en rapport avec le secteur disciplinaire choisi.**
2. **la participation à un module suivi lors de l’année de formation professionnelle à l’ IUFM.**
3. **les expériences d’enseignement, d’ateliers, de stages, d’échanges, de sessions de formation.**
4. **les travaux effectués.**
5. **un développement commenté de l’une des expériences.**

- **L’entretien**

l’examen est constitué d’une épreuve orale de trente minutes débutant par:

1. **Un exposé oral prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle et fait état de la formation et de l’expérience (10 minutes maximum) .**
2. **L’entretien (20mn) prend en compte :**

   - les connaissances du candidat concernant les contenus d’enseignement, les programmes et principes essentiels touchant à l’organisation du FLS.

   - les capacités de conception et d’implication dans la mise en oeuvre d’enseignements ou d’activités en rapport avec le secteur du FLS.

Les rapports de jury

- Les points faibles de certains candidats:

1. Les candidats ont pratiquement tous montré une confusion entre le FLE et l'approche pédagogique du FLS.
2. Certains ne peuvent même pas faire état d'une formation initiale en FLE.
3. D'autres encore n'ont ni formation ni la moindre expérience.
4. Méconnaissance voire ignorance des textes officiels et des documents d'accompagnement, du cadre administratif, des publics d'élèves concernés.

   Il ne suffit pas d'être intéressé par l'aide à l'intégration scolaire de ces élèves ou leur apprentissage linguistique pour se présenter à cet examen: il faut montrer des compétences et des connaissances.

   Ceci a conduit à des entretiens le plus souvent indigents et à un contenu anecdotique : paraphrase du rapport, récit autobiographique. Trop rarement une réflexion de fond a trouvé sa place : contenus didactiques, démarches pédagogiques spécifiques, dimension philosophique et sociale.

Les attentes de jury

1) connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non francophones,
2) connaissance des divers aspects des programmes
3) connaissances concernant l'enseignement des langues étrangères et nationales,
4) connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre faits de langue en français et faits de langue dans la langue d'origine des élèves,
5) connaissance des principales méthodes de FLS et du matériel pédagogique disponible,
6) connaissance et expérience des techniques de classe pour les publics non francophones
7) capacité de conception et d'implication dans la mise en oeuvre au sein d'un établissement ou d'une école,d'enseignements ou d'activités en rapport avec le FLS,
8) capacité à évaluer les compétences des élèves et connaissance des principaux outils d'évaluation
9) capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans les classes d'inscription.

BO spécial n° 10
du 25 avril 2002

Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés
(reprise de la circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002, publiée au B.O. n° 13 du 28-3-2002)
C. n° 2002-063 du 20-3-2002 (NOR : MENE0200681C)

Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages
C. n° 2002-100 du 25-4-2002 (NOR : MENE0201119C)

Scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires
C. n° 2002-101 du 25-4-2002 (NOR : MENE0201120C)

Missions et organisation des centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)
C. n° 2002-102 du 25-4-2002 (NOR : MENE0201121C)

Bibliographie sommaire

- AUPELF – UREF, Agence universitaire de la francophonie, 2000 : « L'enseignement du français langue seconde : un référentiel d'enseignement et de contenus ». EDICEF – Vanves, 90p.
- CUQ J-P., GRUCCA I., 2005: « Cours de didactique du français langue étrangère et langue seconde ». PUG, 504p.
- DEFAYS J-M., 2003 : « Le français langue étrangère et seconde ». Mardaga (Belgique), 288p.
- GRIMALDI C. 1998 : « Accueillir les élèves étrangers ». L'Harmattan, Paris, 157p.
- Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'enseignement scolaire, 2000 : « Le français langue seconde (collège) ». CNDP, 40p.
- MIRAS P.M. de, 2002 : « La classe d'initiation au français pour enfants non francophones ». L'Harmattan, Paris, 176p.
- VIGNER G., 2001 : « Enseigner le français comme langue seconde ». CLE International, Collège didactique des langues étrangères, Paris, 128p.

Cahiers VEI
(ville école intégration)

- Des élèves venus d'ailleurs
- La langue des apprentissages
- Passerelles en quinze langue
- Apprendre le français en classe d'accueil en LP
- Enseigner les mathématiques à des élèves non – francophones
- Enseigner le FLS par les textes littéraires aux ENAF
- Les simulations globales mode d'emploi (*Francis Yaiche*)